



التجاري بنك
Attijari bank

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Mai 2016



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Melh,
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89

SOMMAIRE

	<u>PAGE</u>
I. RAPPORT GENERAL	3
II. RAPPORT SPECIAL	8
III. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015	16

I. RAPPORT GENERAL



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Melh,
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

*Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6 046 034 KDT et un bénéfice net de 91 162 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Les commissaires aux comptes associés MTBF

Ahmed BELAIFA



II. RAPPORT SPECIAL

**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Melh,
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes.

- **Attijariwafa Bank**

Le conseil d'administration de la banque tenu le 15/05/2015 a donné son accord pour demander la contregarantie du groupe Attijariwafa Bank en couverture des risques encourus

des relations OOREDOO, TUNISIE TELCOM et ETAP pour une enveloppe maximale de 174,6 MDT.

Cette contre-garantie a été obtenue le 15/06/2015 pour couvrir les dépassements des ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

Un amendement aux dites garanties a eu lieu en date du 23/10/2015 pour préciser que la garantie porte sur la totalité des risques encourus des relations sus-visées pour la période allant du 15/06/2015 jusqu'au 30/09/2015 et la couverture des dépassements des ratios de division des risques au-delà de cette période.

Au titre de cette garantie, la banque paiera à Attijariwafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Aucune utilisation n'a été réalisée courant 2015.

- **Attijari Africa**

Une convention a été signée le 01 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Africa ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif à la définition de la stratégie globale de la banque.

Le montant des prestations d'assistance technique est défini et facturé semestriellement par Attijari Africa sur la base des charges consommées durant le semestre. La prestation rendue est exprimée en jours hommes selon une grille de tarification.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2015 de 1 084 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 février 2015 et vient remplacer l'ancienne convention d'assistance technique conclue avec Attijari Wafa Bank.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 27 janvier 2016 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances totalement provisionnées composé de 10 772 dossiers dont le nominal est de 1 229 KDT pour un prix de cession de 11 KDT. Cette convention a pour date d'effet le 31 décembre 2015.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 février 2016.

- **Attijari SICAR**

Une convention entre Attijari Bank et Attijari Sicar a été signée le 07 septembre 2015 en vertu de laquelle, Attijari Bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses qui remplissent les conditions suivantes :

- Créances pour lesquelles une action en cours est pendante,
- Créances qui font l'objet d'une négociation, d'une transaction non encore dénouée, d'une action d'exécution ou dont la grosse du jugement est en cours de retrait,
- Créances dont le recouvrement nécessite une saisie immobilière,
- Créances sur des entreprises faisant l'objet d'une procédure collective ou de mesures de redressement.
- Ainsi que toute autre créance pour laquelle il sera établi un mandat spécial.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank percevra une commission sur tout montant recouvré en principal et intérêts.

Les conditions tarifaires de cette convention se présentent comme suit :

Type de recouvrement /frais	Tarif
Commission sur nominal : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en nominal
Commission sur plus-values : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en plus values
Frais fixes d'ouverture de dossiers	50 DT HTVA par dossiers

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice 2015.

- **Attijari Finances**

- 1. Contrat de conseil (Emprunt obligataire subordonné 2015)**

Une convention a été signée le 17 juin 2015 entre Attijari Bank et Attijari Finances dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour l'opération d'émission de l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2015.

L'émission effectuée en 2015 porte sur un montant de 60 000 KDT.

En rémunération des prestations rendues, la banque paiera les commissions suivantes :

a. Commission forfaitaire

Une commission forfaitaire de 50 KDT HTVA pour l'élaboration et l'actualisation du document de référence requis par le CMF, exigible comme suit :

- 30 KDT HTVA, à la signature du contrat,
- 20 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence.

A ce titre la banque a constaté une charge de 58 KDT.

b. Commission de succès

Une commission de succès de 0.5% HT, applicable sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires subordonnées 2015 et exigible à la date de clôture de chacune des périodes de souscriptions. Le placement de l'opération étant conjointement réalisé par Attijari Finances ainsi que Attijari Intermédiation, la commission de succès ci-dessus sera partagée à hauteur de 50% chacun entre Attijari Finances ainsi que Attijari Intermédiation.

Le montant payé par la banque à ce titre s'élève à 354 KDT.

2. Contrat de conseil (Développement Factoring & Confirming et LLD)

Une convention de conseil a été conclue le 17 juin 2015 entre Attijari Bank et Attijari Finances portant sur l'assistance au développement des activités de Factoring & Confirming et de l'activité LLD.

En contrepartie des prestations servies, la banque est redevable d'une rémunération forfaitaire de 80 KDT HTVA, facturable comme suit :

- 40 KDT HTVA à la signature du contrat,
- 40 KDT HTVA à la remise du memorandum de recommandations relatif à l'opération

A ce titre, le montant payé par la banque courant 2015 s'élève à 92 KDT.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 12 février 2016.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

• **Attijari Assurances**

Attijari Bank a constaté en 2015 des produits pour 22 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'Attijari Assurance dans les charges communes du siège.

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2015 à 1 248 KDT dont 63 KDT qui remontent à l'exercice 2014. Le montant des commissions constaté en produits est de l'ordre de 1 185 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 733 KDT au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

- **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler à la fin de chaque année.

- **Wafa Salaf**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa SALAF (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa SALAF au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

- **Attijari Wafa Bank**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 4 795 KDT relatif aux services d'assistance technique et de conseil.

Cette convention a été remplacée depuis le 13 février 2015 par la convention d'assistance technique conclue avec Attijari Africa.

- **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 62.02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2015, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2015 des produits à hauteur de 48 KDT.

- **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari Immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 20 août 2007 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances partiellement ou totalement cédées par Attijari Bank à Attijari Recouvrement.

Aucune opération n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

- **Attijari SICAR**

Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2015 à 61 KDT.

- **Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque

assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2015 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 232 KDT.

- **Générale Tunisienne Informatique (GTI)**

Dans le cadre de la convention cadre conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 272 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2015.

- **Attijari Wafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari Wafa Bank Europe (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 231 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 1 532 KDT.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.

- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2015 sont de 28 KDT.

- **Autres Conventions**

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Immobilière, Attijari Gestion, Générale Immobilière du Sud (GIS), Attijari Intermédiation, Attijari Leasing, Attijari Recouvrement, Attijari Finance, Attijari Assurance et Attijari Sicar certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit:

Partie liée	Montant facturé
GIS	148
Attijari Leasing	113
Attijari Intermédiation	28
Attijari Finance	19
Attijari Immobilière	16
GTI	14
Attijari Recouvrement	11
Attijari Gestion	10
Attijari Sicar	8
Attijari Assurance	3
TOTAL	370

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2015 s'élève à 133 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Intermédiation	49
Attijari Gestion	33
Attijari Leasing	21
Attijari Recouvrement	17
Attijari Finance	13
TOTAL	133

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités de support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la BANQUE DE DETAIL, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	368 688	442	1 107 513	42 131	1 104 717	39 257	100 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	368 688	442	1 107 513	42 131	1 104 717	39 257	100 000	0

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 04 Mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes associés MTBF

Ahmed BELAIFA

ETATS FINANCIERS

AU 31/12/2015

Attijari bank

P L A N :

BILAN

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DE RESULTAT

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

*** Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

*** Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués**

*** Notes explicatives**

- Notes sur le bilan

. Notes sur les postes d'actif

. Notes sur les postes de passif

- Notes sur l'état des engagements hors bilan

- Notes sur l'état de résultat

- Notes sur l'état des flux de trésorerie

-Note sur les transactions avec les parties liées

BILAN
Attijari bank
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	464 046	222 113
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	625 673	473 959
AC3- Créances sur la clientèle	3	3 836 075	3 601 472
AC4- Portefeuille titres commercial	4	322 779	229 183
AC5- Portefeuille d'investissement	5	453 837	458 853
AC6- Valeurs immobilisées	6	138 371	147 862
AC7- Autres actifs	7	205 253	170 894
TOTAL ACTIF		6 046 034	5 304 336
PASSIF			
PA1- Banque Centrale et CCP	8	400 147	90 024
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	59 255	57 013
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 870 850	4 505 932
PA4- Emprunts et ressources spéciales	11	102 584	51 107
PA5- Autres passifs	12	173 085	191 928
TOTAL PASSIF		5 605 921	4 896 004
CAPITAUX PROPRES	13		
CP1- Capital		198 741	198 741
CP2- Réserves		135 981	132 044
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646
CP5- Résultats reportés		10 583	3
CP6- Résultat net		91 162	73 898
TOTAL CAPITAUX PROPRES		440 113	408 332
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 046 034	5 304 336

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Attijari bank
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Passifs éventuels	14		
HB1- Cautions, avals et autres garanties données		277 830	253 094
HB2- Crédits documentaires		230 152	142 158
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		507 982	395 252
Engagements donnés	15		
HB4- Engagements de financement donnés		152 900	109 801
HB5- Engagements sur titres		38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		152 938	109 839
Engagements reçus	16		
HB7- Garanties reçues		1 697 430	1 520 304
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 697 430	1 520 304

ETAT DE RESULTAT
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2015	2014
Produits d'exploitation bancaire			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	17	273 295	263 408
PR2- Commissions (en produits)	18	79 278	76 293
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	41 244	40 714
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	20	26 759	13 794
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		420 576	394 209
Charges d'exploitation bancaire			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	21	(141 140)	(127 155)
CH2- Commissions encourues		(4 668)	(4 382)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(145 808)	(131 537)
PRODUIT NET BANCAIRE		274 768	262 672
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	14 880	(13 470)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	23	150	520
PR7- Autres produits d'exploitation		5 769	5 161
CH6- Frais de personnel	24	(98 612)	(87 347)
CH7- Charges générales d'exploitation	25	(33 684)	(31 962)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 054)	(15 942)
RESULTAT D'EXPLOITATION		147 217	119 632
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	26	(10 477)	(1 628)
CH11- Impôt sur les bénéfices		(45 578)	(44 106)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		91 162	73 898
RESULTAT NET DE LA PERIODE		91 162	73 898
Résultat net après modifications comptables		91 162	73 898
Résultat par action de base (en DT)	27	2,29	1,86

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2015	2014
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		376 013	366 757
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(147 298)	(131 850)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(7 233)	8 844
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(240 172)	(212 838)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		367 626	456 539
Titres de placement		(71 656)	132 354
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(133 858)	(96 109)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 576)	74 926
Impôt sur les bénéfices		(45 578)	(26 656)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		57 268	571 967
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		26 940	(26)
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		4 985	(369 324)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(6 564)	(7 502)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		25 361	(376 852)
Activités de financement			
Emission / Remboursement d'emprunts		52 857	(6 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(1 701)	(8 121)
Dividendes et autres distributions		(59 622)	(53 263)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		(8 466)	(67 384)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		74 163	127 731
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		452 080	324 349
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	28	526 243	452 080

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2015

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2015 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2015 avec

celui de 2014. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.

- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2015 à ce titre s'élèvent à 1 645 KDT amenant le total des provisions collectives à 15 074 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 57 569 KDT au 31/12/2014 et une dotation additionnelle nette de 2 075 KDT au titre de l'exercice 2015.

3/ Classification et évaluation des titres

3-1/ Règles de classification et d'évaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

3-2/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

- Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
- Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

5/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

6/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

7/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2015, les engagements post-emploi ont été évalués à 9 545 KDT. La dotation de l'exercice 2015 est de l'ordre de 2 487 dont 1 606 KDT correspondent à la quote-part de l'étalement de l'effet de la 1ère application de la norme IAS 19.

10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2015.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2015.

14/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2015, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2014 que celles relatives à l'année 2015.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 464 046 KDT contre 222 113 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 241 933 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Caisse Dinars	52 217	47 729
Caisse Devises	4 912	6 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	3 563	7 532
Banque Centrale comptes ordinaires	328 267	33 218
Placements auprès de la banque centrale	75 154	126 505
Créances rattachées	3	4
Centres de chèques postaux et TGT	4	366
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 046	222 113

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 625 673 KDT au 31 décembre 2015 contre 473 959 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 151 714 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur les banques non résidentes	504 360	367 553
Créances sur les établissements financiers	104 127	96 893
Créances sur les banques résidentes	17 000	9 308
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	186	205
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	625 673	473 959

Les créances sur les établissements bancaires et financiers exprimées en KDT selon la nature de la relation sont ventilées comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Créances sur les banques non résidentes	332 333	0	172 027	504 360
Créances sur les établissements financiers	80 082	0	24 045	104 127
Créances sur les banques résidentes	0	0	17 000	17 000
Créances rattachées	151	0	35	186
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	412 566	0	213 107	625 673

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Il n'existe pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers ou pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice 2015.

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde de 3 836 075 KDT contre 3 601 472 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 234 603 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 79 795 KDT au 31 décembre 2015 contre 74 292 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 5 503 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	193 921	189 991
Créances rattachées	8 488	8 353
Total comptes débiteurs	202 409	198 344
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille crédits	3 546 015	3 313 423
- Crédits court terme	952 977	854 465
dont Financements en devises	305 825	250 935
dont Crédits court terme en dinars	647 152	603 530
- Crédits moyen et long terme	2 593 038	2 458 958
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	32 174	26 597
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	91 061	84 750
Impayés	31 744	46 137
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	253 543	246 798
Provisions pour créances douteuses (*)	(257 119)	(255 663)
Agios réservés (**)	(79 795)	(74 292)
Créances rattachées	9 827	8 572
Total autres concours à la clientèle	3 627 450	3 396 322
Crédits sur ressources spéciales	6 216	6 806
Total créances sur la clientèle	3 836 075	3 601 472

(*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provisions sur les créances au 31/12/2014	255 663
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	15 600
Reprise de provisions sur opérations avec la clientèle	(15 654)
Dotation aux provisions collectives	1 645
Dotation aux provisions additionnelles	4 303
Reprise de provisions additionnelles	(2 228)
Reprise de provisions sur cession de créances	(292)
Reprise de provisions sur radiation de créances	(1 918)
Provisions sur les créances au 31/12/2015	257 119

Les créances sur la clientèle exprimées en KDT sont ventilées par nature de relation comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Total comptes débiteurs	152	0	202 257	202 409
Autres concours à la clientèle hors provisions et agios réservés	17 500	8 350	3 938 514	3 964 364
Provisions pour créances douteuses	(1 210)	0	(255 909)	(257 119)
Agios réservés	(3 455)	0	(76 340)	(79 795)
Total autres concours à la clientèle	12 835	8 350	3 606 265	3 627 450
Total crédits sur ressources spéciales	0	0	6 216	6 216
Total créances sur la clientèle	12 987	8 350	3 814 738	3 836 075

Le montant des créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BCT s'élève au 31/12/2015 à 231 421 KDT.

Le montant des créances sur la clientèle (Bilan et Hors Bilan) exprimé en KDT au 31/12/2015 pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 375 554 KDT.

(**) La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

Agios réservés au 31/12/2014	74 292
Réservation d'agios	14 221
Reprises d'agios réservés suite cession de créances	(936)
Reprises d'agios réservés suite radiation de créances	(125)
Autres reprises d'agios réservés	(7 657)
Total des agios réservés au 31/12/2015	79 795

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 6 216 KDT au 31/12/2015 et sont composés de :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Crédits sur ressources budgétaires	1 283	1 205
Crédits sur ressources extérieures	4 997	5 669
Intérêts réservés sur crédits ressources spéciales	(64)	(68)
Total des crédits sur ressources spéciales	6 216	6 806

Le risque de contrepartie supporté par la banque est de l'ordre de 100% pour les crédits sur ressources extérieures (4 997 KDT), 25% sur les crédits FOSDA (16 KDT), 10% sur les crédits FONAPRAM (1 221 KDT) et 25 % sur les crédits FOPRODI (46 KDT).

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 322 779 KDT au 31 décembre 2015 contre 229 183 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 93 596 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Titres de transaction		
- Actions cotées	3 228	1 827
- SICAV	986	366
Titres de placement		
- Bons de trésor	288 823	203 077
- Autres titres de placements	8 696	8 696
- Créances rattachées	21 976	15 869
- Provisions sur placements	(930)	(652)
Total portefeuille titres commercial	322 779	229 183

Le portefeuille commercial est composé en totalité de titres cotés.

La ventilation des titres du portefeuille commercial exprimés en KDT selon la nature de l'émetteur se présente comme suit :

DESIGNATION	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	986	3 228	4 214
Actions cotées	-	-	-	3 228	3 228
SICAV	-	-	986	-	986
Titres de placement	309 911	4 415	4 239	-	318 565
Bons de trésor	288 823	-	-	-	288 823
SICAV	-	4 415	4 281	-	8 696
Créances rattachées	21 976	-	-	-	21 976
Provisions	(888)	-	(42)	-	(930)
Total	309 911	4 415	5 225	3 228	322 779

Le montant des transferts portant sur le portefeuille titres commercial s'élève à 1 388 KDT. Il s'agit d'un transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement.

Selon la norme comptable sectorielle 25, les plus-values latentes sur les titres de placement ne sont pas constatées. Au 31/12/2015, le montant des plus-values de réévaluation sur les titres de placement s'élève à 2 553 KDT qui se compose de 1 216 KDT sur les SICAV et de 1 337 KDT sur les BTA placement.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	BTA Placement	SICAV	Total
Provisions pour dépréciation au 31/12/2014	619	33	652
Dotation nette de l'exercice 2015	269	9	278
Provisions pour dépréciation au 31/12/2015	888	42	930

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 453 837 KDT au 31 décembre 2015 contre 458 853 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 5 016 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Titres d'investissement		
BTA Investissement (*)	356 912	356 912
Obligations	26 340	30 985
Créances rattachées (*)	14 492	14 408
Total titres d'investissement	397 744	402 305
Titres de participations		
Titres de participations libérés	60 000	60 000
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 267)	(7 417)
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 995)	(2 995)
Titres de portage	600	1 200
Créances rattachées	441	446
Total titres de participations	56 093	56 548
Total portefeuille d'investissement	453 837	458 853

(*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour reclasser l'étalement des primes et des décotes sur BTA investissement au niveau des créances rattachées.

Les mouvements sur le portefeuille d'investissement au cours de l'exercice 2015 en KDT se présentent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Acquisitions/Autres entrées 2015	Cessions / Remboursements 2015	Valeurs brutes au 31/12/2015
BTA Investissement	356 912	-	-	356 912
BTA Cotés	356 912	-	-	356 912
Obligations	30 985	-	(4 645)	26 340
Cotées	30 985	-	(4 645)	26 340
Titres de participation	60 000	-		60 000
Cotés	16 822	-	-	16 822
Non cotés	43 178	-	-	43 178
SICAR	5 314	-	-	5 314
Non cotés	5 314	-	-	5 314
Titres de portage	1 200	-	(600)	600
Non cotés	1 200	-	(600)	600
Total	454 411		(5 245)	449 166

La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2015 se présente comme suit :

Nom de la filiale ou de l'entreprise associée	Siège social	Pourcentage de détention en 2015	Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2015	Résultat 2015 en KDT
Attijari Leasing	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	62,02%	39 923	5 332
Attijari Assurance	78, Rue de Palestine 1002 Tunis Belvédère	55,00%	8 880	1 396
Attijari Intermédiation	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis 1053	99,99%	6 289	466
Attijari Recouvrement	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,91%	2 717	1 530
Attijari Sicar	Immeuble Fekih (1er étage) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis - 1053	70,23%	27 929	833
Attijari Gestion	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie-Les Berges du Lac 1053 Tunis	99,92%	845	(37)
Attijari Immobilière	95 Avenue de la Liberté Tunis	99,98%	(4 538)	(1 118)
Générale tunisienne d'informatique	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	66,25%	923	135
Attijari Placement SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	90,20%	4 823	54
Attijari Valeurs SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	65,84%	2 835	37
Attijari obligataire SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,03%	93 754	3 737
Attijari Finance	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1er étage	24,94%	760	9
Générale Immobilière du Sud	Immeuble « Tamayouz » Bureau E2, 1082 Centre Urbain Nord - Tunis, 1082 Tunis	29,90%	6 148	188

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 138 371 KDT au 31 décembre 2015 contre 147 862 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 9 491 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/14	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2015	Amort. et Prov au 31/12/14	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/15	Valeur nette au 31/12/2015
Immobilisation incorporelle	47 153	1 067		48 220	(34 575)	(5 454)		(40 029)	8 191
Logiciels de Base	47 153	1 067		48 220	(34 575)	(5 454)		(40 029)	8 191
Immobilisation corporelle	223 159	5 585	(142)	228 602	(87 875)	(10 600)	53	(98 422)	130 180
Constructions	103 124	788		103 912	(22 197)	(3 664)		(25 861)	78 051
Terrains	5 070	604	(89)	5 585	0	(0)		(0)	5 585
Matériel Roulant	1 577	152	(53)	1 676	(935)	(181)	53	(1 063)	613
Matériel & Mobilier	13 374	1 192		14 566	(7 948)	(786)		(8 734)	5 832
Matériel Informatique	34 399	1 307		35 706	(27 105)	(2 261)		(29 366)	6 340
Agencement Aménagement Installation	45 434	1 523		46 957	(29 422)	(3 708)		(33 130)	13 827
Immobilisations hors exploitation	18 748	19		18 767	(268)*			(268)	18 499
Immobilisation en cours	1 433			1 433	0			0	1 433
Total valeurs immobilisées	270 312	6 652	(142)	276 822	(122 450)	(16 054)	53	(138 451)	138 371

(*) Il s'agit d'une dotation aux provisions sur immobilisations hors exploitation

NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 205 253 KDT au 31 décembre 2015 contre 170 894 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 34 359 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Crédits directs et avances au personnel	169 355	143 789
Débit à régulariser et divers	26 014	10 783
Prêts sur fonds social	7 653	8 277
Créances prises en charge par l'Etat	6 662	7 426
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 091	3 896
Débiteurs divers	2 052	4 320
Dépôts et cautionnements	1 958	2 658
Provisions sur autres actifs	(11 532)	(10 255)
Total autres actifs	205 253	170 894

Les mouvements des provisions sur autres actifs exprimés en KDT se présentent comme suit :

Provisions sur autres actifs au 31/12/2014	10 255
Dotation de l'exercice 2015	1 336
Reprise de l'exercice 2015	(59)
Provisions sur autres actifs au 31/12/2015	11 532

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 400 147 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 90 024 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 310 123 KDT.

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 59 255 KDT contre 57 013 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 2 242 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Banques résidentes	41 007	8
Banques non résidentes	11 635	51 389
Etablissements financiers	6 592	5 565
Dettes rattachées	21	51
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	59 255	57 013

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Banques résidentes	0	0	41 007	41 007
Banques non résidentes	0	0	11 635	11 635
Etablissements financiers	3 280	0	3 312	6 592
Dettes rattachées	0		21	21
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3 280	0	55 975	59 255

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde de 4 870 850 KDT contre 4 505 932 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant une augmentation de 364 918 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	1 959 381	1 699 724
Comptes d'épargne	1 684 632	1 596 202
Bons de caisse	499 601	468 379
Comptes à terme	328 273	311 470
Certificats de dépôts	145 000	176 500
Autres produits financiers	81 424	83 830
Autres sommes dues à la clientèle	164 516	159 096
Dettes rattachées	8 023	10 731
Total dépôts et avoirs de la clientèle	4 870 850	4 505 932

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	11 304	4 920	1 943 157	1 959 381
Comptes d'épargne			1 684 632	1 684 632
Bons de caisse			499 601	499 601
Comptes à terme		8 000	320 273	328 273
Certificats de dépôts		2 500	142 500	145 000
Autres produits financiers			81 424	81 424
Autres sommes dues à la clientèle			164 516	164 516
Total Dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées	11 304	15 420	4 836 103	4 862 827
Dettes rattachées				8 023
Total Dépôts et avoirs de la clientèle				4 870 850

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2015 un solde de 102 584 KDT contre 51 107 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 51 477 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	81 428	28 571
Ressources spéciales	19 193	20 894
Dettes rattachées	1 963	1 642
Total emprunts et ressources spéciales	102 584	51 107

Les ressources spéciales sont ventilées en ressources budgétaires et ressources extérieures et aucune de ces ressources n'est relative à une partie liée ou à une entreprise associée.

Les mouvements sur les emprunts obligataires exprimés en KDT au cours de 2015 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2014	Nouveaux emprunts en 2015	Remboursements en 2015	Solde au 31/12/2015
Emprunts à long terme	28 571			81 428
Emprunt Obligataire 2010	28 571		(7 143)	21 428
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	0	60 000		60 000
Total	28 571	60 000	(7 143)	81 428

Un nouvel emprunt obligataire subordonné a été émis en 2015 pour un montant de 60 000 KDT dont 2 250 KDT souscrit par une entité liée et 1 000 KDT souscrit par une entreprise associée.

NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 173 085 KDT au 31 décembre 2015 contre 191 928 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 18 843 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Créditeurs divers	5 753	5 781
Charges à payer	45 866	37 060
Crédit à régulariser et divers	77 743	76 680
Exigibles après encaissement	27 044	23 910
Provisions pour risques et charges (*)	2 782	22 736
Impôts et taxes	13 897	25 761
Total autres passifs	173 085	191 928

(*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 031	2 057
Autres provisions pour risques	1 193	20 121
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558
Total provision pour risques et charges	2 782	22 736

NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fisc particulier	Fonds social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.14	198 741	103 473	12 624	1 793	399	13 755	3 646	3	73 898	408 332
Affectation résultat bénéficiaire 2014											
Réserves				3 695						(3 695)	0
Dividendes										(59 622)	(59 622)
Report à nouveau									10 580	(10 580)	0
Situation des capitaux propres après affectation		198 741	103 473	16 319	1 793	399	13 755	3 646	10 583	0	348 709
Mouvements sur le fonds social *							242				242
Résultat de la période										91 162	91 162
Situation des capitaux propres au	31.12.15	198 741	103 473	16 319	1 793	399	13 997	3 646	10 583	91 162	440 113

*Au 31/12/2015, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et passifs de la banque au 31/12/2015 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2015.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	172 377	97 223	194 446	0	0	0	0	464 046
Créances sur les établissements bancaires et financiers	457 007	95 405	22 229	20 449	30 583	0	0	625 673
Créances sur la clientèle	978 112	321 950	390 853	548 767	1 043 314	188 930	364 149	3 836 075
Portefeuille titres commercial	4 953	849	29 254	55 631	78 554	88 948	64 590	322 779
Portefeuille d'investissement	6 699	5 780	10 961	10 600	140 038	202 066	77 693	453 837
Valeurs immobilisées	3 460	3 459	6 919	13 837	41 511	27 674	41 511	138 371
Autres actifs	49 516	49 649	99 768	905	2 481	1 467	1 467	205 253
Total actif	1 672 124	574 315	754 430	650 189	1 336 481	509 085	549 410	6 046 034
Banque Centrale et CCP passif	400 037	37	73	0	0	0	0	400 147
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	46 460	4 478	7 380	804	133	0	0	59 255
Dépôts et avoirs de la clientèle	869 939	534 608	681 781	793 279	973 922	322 204	695 117	4 870 850
Emprunts et ressources spéciales	8 592	1 451	10 511	18 591	54 659	8 780	0	102 584
Autres passifs	43 361	43 360	86 364	0	0	0	0	173 085
Total passif	1 368 389	583 934	786 109	812 674	1 028 714	330 984	695 117	5 605 921
Capitaux propres	10 672	10 674	21 703	44 118	132 355	88 236	132 355	440 113
Total passifs & CP	1 379 061	594 608	807 812	856 792	1 161 069	419 220	827 472	6 046 034
Situation nette	293 063	(20 293)	(53 382)	(206 603)	175 412	89 865	(278 062)	0

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2015 un solde de 277 830 KDT contre 253 094 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 24 736 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 230 152 KDT au 31 décembre 2015 contre 142 158 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 87 994 KDT.

Passifs éventuels	31/12/2015	31/12/2014
Cautions, avals et autres garanties données	277 830	253 094
Crédits documentaires	230 152	142 158
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	507 982	395 252

La ventilation des passifs éventuels exprimés en KDT par nature de la relation se présente comme suit :

Passifs éventuels	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions, avals et autres garanties données	82	18	277 730	277 830
Crédits documentaires	2 135	0	228 017	230 152
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	2 217	18	505 747	507 982

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 152 938 KDT au 31 décembre 2015. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 152 900 KDT.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 697 430 KDT au 31 décembre 2015 contre 1 520 304 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 177 126 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Etablissements de crédits	165 031	106 489
Clientèle	1 532 399	1 413 815
Total engagements reçus	1 697 430	1 520 304

Au 31/12/2015, un engagement reçu de 2 700 KDT a été constaté sur une entreprise associée.

NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2015 se présentent comme suit:

Description	Au 31/12/2015
Devises vendues au comptant à livrer	(46 890)
Devises achetées au comptant à recevoir	54 413
Total	7 523

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2015 se présentent comme suit:

Description	Au 31/12/2015
Devises vendues à terme à livrer	(375 454)
Devises achetées à terme à recevoir	4 896
Total	(370 558)

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 394 209 KDT au 31 décembre 2014 à 420 576 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant, ainsi, une augmentation de 26 367 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 273 295 KDT au 31 décembre 2015 contre 263 408 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant, ainsi, une augmentation de 9 887 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Placement sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	2 492	2 942
Total opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 492	2 942
Opérations avec la clientèle		
Portefeuille crédit	237 029	227 680
. Court terme	47 867	44 253
- Financement devises	5 049	4 785
- Court terme Dinar	42 818	39 468
. Moyen & Long terme	189 162	183 427
Comptes courants débiteurs	17 769	18 281
Crédits sur ressources extérieures	322	394
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg	3 517	2 378
Total opérations avec la clientèle	258 637	248 733
Autres intérêts et revenus assimilés		
Commissions sur comptes	1 214	871
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 449	3 644
Report/déport sur change à terme et swap	7 503	7 218
Total autres intérêts et revenus assimilés	12 166	11 733
Total intérêts et revenus assimilés	273 295	263 408

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 79 278 KDT au 31 décembre 2015 contre 76 293 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 2 985 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	32 832	30 914
Commissions sur moyens de paiements	19 363	20 181
Commissions sur opérations de crédits	16 252	15 229
Commissions sur opérations internationales	8 535	7 824
Commissions sur autres opérations bancaires	2 296	2 145
Total commissions	79 278	76 293

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 41 244 KDT contre 40 714 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 530 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Gain net sur titres de transaction	185	37
Gain net sur titres de placement	15 647	17 127
Gain net sur opérations de change	25 412	23 550
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	41 244	40 714

Les gains nets sur le portefeuille commercial se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Dividendes	Intérêts et autres revenus	Plus ou moins-values de réévaluation	Plus ou moins-values de cession	Dotations / Reprises de provisions	Total
Titres de transaction	67	0	57	61	0	185
SICAV	20	0	13	0	0	33
Actions cotées	47	0	44	61	0	152
Titres de placement	0	15 819	0	106	(278)	15 647
BTA	0	15 819	0	106	(269)	15 656
SICAV	0	0	0	0	(9)	(9)
Total	67	15 819	57	167	(278)	15 832

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 26 759 KDT au 31 décembre 2015 contre 13 794 KDT au 31 décembre 2014, soit augmentation de 12 965 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Bons de trésor	22 714	9 079
Dividendes	2 193	3 100
Intérêts sur obligations	1 695	1 442
Autres revenus	93	77
Revenus titres de portage	64	96
Total Revenus du portefeuille d'investissement	26 759	13 794

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 131 537 KDT au 31 décembre 2014 à 145 808 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant, ainsi, une progression de 14 271 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2015 un solde de 141 140 KDT contre 127 155 KDT au 31 décembre 2014, soit une progression de 13 985 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
<i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i>		
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	1 070	1 247
Sous total des opérations avec les établissements de bancaires et financiers	1 070	1 247
<i>Opérations avec la clientèle</i>		
Dépôts à vue	13 045	11 882
Comptes d'épargne	55 792	51 049
Bons de caisse	25 617	20 517
Comptes à terme	21 416	18 727
Certificats de dépôts	10 573	11 265
Sous total des opérations avec la clientèle	126 443	113 440
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>		
Charges sur ressources spéciales	367	456
Charges sur emprunts obligataires	2 069	1 732
Sous total des emprunts et ressources spéciales	2 436	2 188
<i>Autres intérêts et charges</i>		
Appel d'offres	11 055	10 141
Autres intérêts et charges assimilées	136	139
Sous total autres intérêts et charges	11 191	10 280
Total intérêts encourus et charges assimilées	141 140	127 155

NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à (14 880) KDT contre 13 470 KDT au 31 décembre 2014. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
D° aux provisions sur créances douteuses	21 548	38 169
Reprise de provisions sur créances douteuses	(19 799)	(28 872)
Moins-value de cession des créances	1 238	6 053
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	(1 228)	(6 087)
Perte sur radiation des créances	2 038	0
D° aux provisions pour risques et charges	1 906	4 672
Reprise de provision pour risques et charges	(20 583)	(465)
Total	(14 880)	13 470

NOTE 23 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Plus-value de cession des participations non cotées	0	75
Dotation aux provisions sur titres de participation	(219)	(222)
Reprise de provisions sur titres	369	650
Perte sur radiation de participation	0	(3 427)
Reprise de provisions sur radiation de participation	0	3 444
Total des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	150	520

NOTE 24 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 98 612 KDT au 31 décembre 2015 contre 87 347 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant, ainsi, une augmentation de 11 265 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du personnel	73 542	64 945
Charges sociales	17 433	15 451
Autres charges liées au personnel	7 637	6 951
Total frais de personnel	98 612	87 347

NOTE 25 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 33 684 KDT au 31 décembre 2015 contre 31 962 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 1 722 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Loyers et services extérieurs	19 903	18 400
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 374	4 567
Annonces et insertions publicitaires	1 613	2 138
Missions réceptions	1 031	1 119
Impôts et taxes	973	959
Fournitures de bureaux	639	868
Frais du conseil et d'assemblée	622	421
Dons et cotisations	412	320
Documentation centrale	367	300
Transport et déplacement	138	161
Frais d'actes et contentieux	94	148
Autres	3 518	2 561
Total charges générales d'exploitation	33 684	31 962

NOTE 26: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Plus-value de cession d'immobilisation	435	1 535
Autres gains ordinaires	668	999
Autres pertes ordinaires	(11 580)	(4 162)
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(10 477)	(1 628)

NOTE 27: Résultat de base par action

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 2,29 DT:

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net avant modifications comptables en KDT	91 162	73 898
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
Résultat de base par action (en DT)	2,29	1,86

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 28 :

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 452 080 KDT au 31 décembre 2014 à 526 243 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant une augmentation de 74 163 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 57 268 KDT et des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement à hauteur de 25 361 KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de 8 466 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 526 243 KDT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	Exercice 2015	Exercice 2014
Liquidités et équivalents de liquidités actif	985 478	599 042
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 118	222 182
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	521 360	376 860
Liquidités et équivalents de liquidités passif	459 235	146 962
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	452 643	141 397
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	6 592	5 565
Liquidités et équivalents de liquidités	526 243	452 080

Note 29 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2015 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2015 exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2015	Charges de l'exercice 2015	Produits d'intérêt de l'exercice 2015
ATTIJARI LEASING SA	Dépôt à vue	3 280	92	7
ATTIJARI FINANCES TUNISIE	Dépôt à vue	97	4	0
ATTIJARI GESTION SA	Dépôt à vue	696	5	0
ATTIJARI IMMOBILIERE SA	Dépôt à vue	(152)	5	8
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	2 246	59	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	2 821	15	
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	1	2	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	3 351	72	0
GTI SA	Dépôt à vue	10	0	9
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	1 232	15	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à vue	296	0	1
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	4 527	116	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à vue	947	13	0
ATTIJARI LEASING	Dépôt à terme	0	19	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à terme	0	25	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à terme	0	140	
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à terme	0	69	
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à terme	0	20	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à terme	10 500	1 249	0
Total général	Total	29 852	1 920	25

2- Les conventions de détachement du personnel

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2015 s'élève à 370 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé
GIS	148
Attijari Leasing	113
Attijari Intermédiation	28
Attijari Finance	19
Attijari Immobilière	16
GTI	14
Attijari Recouvrement	11
Attijari Gestion	10
Attijari Sicar	8
Attijari Assurance	3
TOTAL	370

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2015 s'élève à 133 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Intermédiation	49
Attijari Gestion	33
Attijari Leasing	21
Attijari Recouvrement	17
Attijari Finances	13
TOTAL	133

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2015 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 233 KDT.

Partie liée	Montant 2015
Attijari Obligataire SICAV	192
Attijari Placement SICAV	25
Attijari Valeur SICAV	15
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	1
Total	233

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank

L'encours au 31 décembre 2015 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2015	Produits de l'exercice 2015
GTI	EPS	82	4
GIS	CCT	8 350	555
Attijari leasing	CCT	25 000	4 780
Attijari leasing	CMT	55 082	
Attijari leasing	EPS	2 135	33
Attijari Immobilière	CCT	17 500	1 014
Total		108 149	6 386

5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Dividendes encaissés en 2015	Jetons de présence encaissée en 2015
Attijari Leasing	1 581	44
Attijari Obligataire SICAV	178	0
Attijari Placement SICAV	71	0
Attijari Valeur SICAV	33	0
GTI	7	3
GIS	0	10
Attijari Sicar	0	8
Attijari Recouvrement	0	3
Total	1 870	68

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales

Prêts interbancaires :

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWafa BANK et ses filiales au 31 décembre 2015 exprimé en DT se détaille comme suit :

Partie liée	DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
Attijari Wafa Bank	USD	4 150 000	27/02/2015	22/02/2016	1	8 369 928
	EUR	10 000 000	29/09/2015	29/03/2016	0,5	21 962 500
	USD	5 000 000	05/11/2015	05/01/2016	0,4	10 084 250
	EUR	5 000 000	10/11/2015	10/02/2016	0,5	10 981 250
	EUR	15 000 000	16/11/2015	12/05/2016	0,6	32 943 750
	EUR	10 000 000	15/12/2015	13/06/2016	0,35	21 962 500
	USD	15 000 000	21/12/2015	21/01/2016	0,4	30 252 750
	EUR	10 000 000	23/12/2015	23/06/2016	0,3	21 962 500
	USD	10 000 000	28/12/2015	27/01/2016	0,25	20 168 500
	EUR	27 000 000	31/12/2015	04/01/2016	0,1	59 298 750
	USD	25 000 000	31/12/2015	04/01/2016	0,2	50 421 250
Attijari Wafa Bank Europe	EUR	10 000 000	29/12/2015	01/02/2016	0,16	21 962 500
	EUR	10 000 000	29/12/2015	01/03/2016	0,21	21 962 500

Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 4 795 KDT.

Contregarantie Bancaire

Le conseil d'administration de la banque tenu le 15/05/2015 a donné son accord pour demander la contregarantie du groupe Attijariwafa Bank en couverture des risques encours des relations OOREDOO, TUNISIE TELCOM et ETAP pour une enveloppe maximale de 174,6 MDT.

Cette contregarantie a été obtenue le 15/06/2015 pour couvrir les dépassements des ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

Un amendement auxdites garanties a eu lieu en date du 23/10/2015 pour préciser que la garantie porte sur la totalité des risques encourus des relations sus-visées pour la période allant du 15/06/2015 jusqu'au 30/09/2015 et la couverture des dépassements des ratios de division des risques au delà de cette période.

Au titre de cette garantie, la banque paiera à Attijariwafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Aucune utilisation n'a été réalisée courant 2015.

7- Opérations avec ATTIJARI AFRICA :

Assistance technique :

Dans le cadre de la nouvelle convention conclue entre Attijari bank et Attijari Africa conclue le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2015 de 1 084 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis.

8- Opérations avec Attijari SICAR

Convention du fonds gérés:

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2015 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 995 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 61 KDT.

Convention de recouvrement des créances :

Une nouvelle convention entre Attijari bank et Attijari Sicar a été signée le 07/09/2015 en vertu de laquelle, Attijari bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses en contrepartie d'une commission calculée sur la base des montants recouverts à hauteur de 20 % HTVA sur le nominal et sur la plus-value ainsi que la perception de 50 TND par dossier au titre des frais d'ouverture. A ce titre, aucune opération n'a été effectuée en 2015.

9- Opérations avec Attijari Intermédiation

Convention tenue de registre des actionnaires:

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2015 sont de 8 KDT.

10- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique

Assistance technique

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2015 totalisent un montant de 1 272 KDT.

11- Opérations avec Attijari leasing

Emprunts obligataires

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2015 s'élève à 1 390 KDT. Le produit constaté par la banque en 2015 s'élève à 98 KDT.

Convention commerciale

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2015, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 48 KDT. La commission reçue est calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de $T < 10\%$, 0.50% pour $10\% \leq T < 11\%$ et 0.75% pour $T \geq 11\%$).

Convention de Location financement

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing 8 contrats de location financière (Leasing) dont deux nouveaux contrats en 2015. Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 916 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2015 s'élèvent à 65 KDT.

12- Opérations avec Attijari Recouvrement

Convention de cession de créances

-Une nouvelle convention a été signée le 27/01/2016 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 10 772 dossiers dont le nominal est de 1 229 KDT pour un prix de cession de 11 KDT.

13- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 231 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 1 532 KDT.

14- Opérations avec Attijari assurance :

- Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2015 à 1 248 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2015 est de l'ordre de 1 185 KDT.
- Attijari Bank a constaté une charge à payer de 733 KDT à fin 2015 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
- Attijari bank a constaté en 2015 des produits pour 22 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'Attijari Assurance dans les charges communes du siège.

15/Attijari Finances

- Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2015 sont de 28 KDT.

Convention de conseil « Emprunt obligataire subordonné 2015 » :

Une nouvelle convention entre Attijari Bank et Attijari Finances a été conclue en date du 17 juin 2015 dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour l'opération d'émission de l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2015.

L'émission effectuée en 2015 porte sur un montant de 60 000 KDT.

En rémunération des prestations rendues, la banque a constaté une charge de 58 KDT correspondant à la commission forfaitaire servie à Attijari Finances.

Dans le cadre de la même opération, une commission de succès au profit d'Attijari Finances a été prévue pour un montant de 354 KDT TTC partagée à hauteur de 50% entre cette dernière et Attijari Intermédiation. Ce montant figure au niveau des charges à payer au 31/12/2015.

Convention de conseil « Développement Factoring & Confirming et LLD » :

Une deuxième convention de conseil a été conclue le 17 juin 2015 entre les deux parties portant sur le développement des activités Factoring & Confirming et de l'activité LLD. A ce titre, la charge comptabilisée par la banque s'élève à 92 KDT.

16-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des Comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	368 688	442	1 107 513	42 131	1 104 717	39 257	100 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	368 688	442	1 107 513	42 131	1 104 717	39 257	100 000	0

Note 30 : Évènements postérieurs à la date de clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 12/02/2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2015 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.